

++)

Equipement
 Feux de route HR (E)
 Feux de croisement HC (E)
 Feux de position A (E)
 Feux rouges R-S1 (E)
 Feux stop R-S1 (E)
 Clignoteurs av 1 (E) | ar 2a (E)
 Catadiopres av | ar I (E)
 Feux de gabarit av | ar
 Feux complément.
 Eclairage plaque 2/ réparés, au centre.
 Essuie-glace 2 balais avec 2 lave-glace
 Avertisseurs HELLA TPAP 502/503 536/541

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Voiture de tourisme
 Marque et type B M W 3,3 L1
 Homologation
 N° CH 0072 54
 Carrosserie limousine
 Places total 5 avant 2
 Poids à vide 1520 Carburant B
 Charge utile CV-impôt 16,34
 Poids total 1900 Cylindrée 3298

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Identification : seuls les véhicules portant la plaquette "MOTAG" avec le No d'homologation, montée sous le capot vers la plaquette du constructeur, peuvent être admis sur la base de la présente fiche d'homologation.
- ** Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve à droite, à l'intérieur de l'aile, derrière l'appui de la suspension.
- + Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE art. 23, al. 3bis.
- ++ Modification par l'importateur:
 - le feu arrière de brouillard doit être débranché.

A noter dans le permis de circulation:
 - charge garantie sur le toit 75 kg.

Remplace FH CH 0072 54 du 22.12.1975
Type du moteur et identification du moteur (5.3.1976)

Lieu et date de l'homologation
 Dielesdorf, 22.12.75